

## LE CONSEIL D'ÉVALUATION DES OAT VERTES

### Cahier des charges

#### Évaluation des impacts environnementaux des subventions de l'État aux activités météorologiques et d'observation de la Terre

##### 1. Contexte

Lors du lancement de la première obligation souveraine verte en janvier, l'OAT verte, la France s'est engagée à fournir une évaluation *ex post* exhaustive des impacts environnementaux des dépenses vertes éligibles, sous l'égide du Conseil d'évaluation des OAT vertes. À la fin de l'année 2020, le Conseil a validé trois rapports publics d'évaluation.

Lors de la réunion de juin 2020, le Conseil a décidé que la prochaine évaluation devrait porter sur les impacts environnementaux des subventions de l'État allouées à l'agence nationale de météorologie et aux activités d'observation de la Terre. Dans le projet de loi de finances pour 2020, le budget consolidé éligible associé aux OAT vertes est estimé à 500 millions d'euros. Il comprend les éléments suivants (les indications de programme, action et titre sont les références utilisées lors de l'élaboration du budget) :

- la subvention de l'État à Météo-France (programme 159, action 13 ; 27 % des subventions sont éligibles et correspondent aux dépenses de fonctionnement, et 10 % des subventions sont allouées à la recherche appliquée et à l'innovation)
- la part de subvention de l'État au Centre national d'études spatiales (CNES) dédiée à l'observation de la Terre à l'échelle nationale (programme 193, action 2, titre 3)
- la contribution française à l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (EUMETSAT) (programme 193, action 7)
- la contribution française au Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET) (une partie du programme 172, action 18, titre 6)
- la contribution française aux activités d'observation de la Terre de l'Agence spatiale européenne (ESA) (programme 193, action 2, titre 6)

Créé en 1993, Météo-France est l'agence nationale de météorologie française. Avant sa création, une direction du Ministère des Transports était en charge des services météorologiques nationaux. Les subventions de l'État représentent aujourd'hui deux tiers du financement total de Météo-France. Le solde se compose principalement de redevances aéronautiques et de recettes commerciales.

Créé en 1961, le CNES est l'agence spatiale nationale française. Il a joué un rôle déterminant dans le développement du lanceur européen, Ariane. La Terre, l'environnement et le climat constituent désormais l'un des cinq domaines d'intervention du CNES.

Créée en 1986, l'EUMETSAT est une organisation intergouvernementale fédérant 30 États membres et dont le siège social est à Darmstadt (Allemagne). Son objectif principal est la mise en place, le maintien et l'exploitation de systèmes européens de satellites météorologiques opérationnels. Météo-France reçoit une subvention de l'État destinée à financer sa contribution à EUMETSAT.

Créée en 1975, l'ESA est une organisation intergouvernementale fédérant 20 États membres et dont le siège social est à Paris (France). Partenaire stratégique de l'Union européenne et d'EUMETSAT, et agence spatiale de substitution pour les États membres qui n'en possèdent pas, l'agence développe des activités spatiales pour l'Europe. Il s'agit d'activités tournées vers le transport spatial, l'exploration et la recherche spatiales, le vol spatial habité, les satellites de télécommunication, l'observation de la Terre et les systèmes de navigation par satellite.

Créé en 1975, le CEPMMT est une organisation intergouvernementale indépendante fédérant 22 États membres et dont le siège social est à Reading (Royaume-Uni). Il fournit des prévisions saisonnières et de moyen terme aux services météorologiques nationaux de ses États membres et participe aux programmes internationaux de recherche scientifique.

## **2. Contenu du rapport**

Dans le rapport seront inclus un résumé non-technique et une étude complète comprenant les résultats détaillés et la description des méthodologies utilisées afin que le Conseil puisse évaluer la solidité scientifique de l'analyse.

Le rapport devra commencer par une brève description de Météo-France, ses missions et les objectifs environnementaux associés. Ce chapitre du rapport devra aussi présenter le CNES, l'EUMETSAT, l'ESA et le CEPMMT, en soulignant tout particulièrement leur rôle respectif en tant que fournisseurs de données et d'infrastructures auprès de Météo-France. Afin de procéder à l'évaluation, le rapport analysera, si nécessaire, l'impact *ex post* des subventions concernant les quatre objectifs environnementaux soutenus par les OAT vertes : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et la réduction de la pollution de l'air. Le rapport examinera dans quelle mesure Météo-France et les activités d'observation de la Terre contribuent à la prévention des catastrophes naturelles et à la recherche sur l'évolution du climat sur le long terme. Il tentera également d'évaluer la conformité des subventions avec la taxonomie européenne.

Pour cette évaluation, il sera nécessaire d'identifier les secteurs dans lesquels les données fournies par Météo-France et les activités d'observation de la Terre sont le plus utilisées. Pour assurer la réalisation du rapport dans un délai satisfaisant, le champ d'étude de l'évaluation doit toutefois se limiter aux secteurs dont les impacts environnementaux sont estimés comme les plus significatifs.

## **3. Contenu du rapport : exigences détaillées**

Le Conseil attend de l'équipe d'évaluation qu'elle analyse les impacts environnementaux de l'utilisation des données de Météo-France et des activités d'observation de la Terre fournies par les programmes mentionnés ci-dessus, concernant les points suivants :

### *Atténuation du changement climatique*

- Réduction de gaz à effet de serre et/ou d'émission de CO<sub>2</sub> dans les secteurs économiques sélectionnés
- Émissions provoquées par le programme : les supercalculateurs de Météo-France, la construction de satellites, lancement et entretien
- Recherche et développement

### *Adaptation au changement climatique*

- Adaptation dans les secteurs économiques sélectionnés
- Prévention des catastrophes naturelles
- Recherche et développement

### *Protection de la biodiversité*

- Changements technologiques/pratiques menés dans les secteurs économiques sélectionnés
- Recherche et développement

### *Réduction de la pollution de l'air*

- Réduction de la pollution dans les secteurs économiques sélectionnés
- Recherche et développement

La liste n'est pas exhaustive. Les secteurs économiques étudiés devront être sélectionnés en fonction de leur importance et devront inclure l'énergie, le logement, le transport (aérien et terrestre), l'agriculture ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Toutes les évaluations devront être menées selon un raisonnement contrefactuel, dont la pertinence et la logique devront être détaillées dans le rapport ou ses annexes. À défaut d'une meilleure alternative, le scénario de référence pourrait être une situation dans laquelle les informations fournies par Météo-France et par les satellites d'observation de la Terre ne sont pas disponibles du tout.

Le Secrétariat du Conseil d'évaluation et les administrations françaises concernées devront simplifier l'accès de l'équipe d'évaluation aux informations et faciliter l'organisation de réunions avec des tiers.

#### **4. Assesseeurs**

Deux assesseurs surveilleront le bon déroulé de l'évaluation et garantiront son indépendance. Ils seront choisis selon leurs compétences scientifiques au regard du champ d'étude concerné.

Les assesseurs devront :

- Fournir une vision d'ensemble et des conseils à l'équipe d'évaluation, sur la base des termes de référence.
- Avoir accès aux versions provisoires du rapport, échanger avec l'équipe d'évaluation lors des étapes préliminaires et donner des conseils pendant toute l'élaboration du rapport. Le Secrétariat fournira quant à lui un soutien technique.
- Fournir au Conseil un résumé des échanges avec l'équipe d'évaluation et donner leur avis sur les différentes versions du rapport d'évaluation soumises au Conseil, sous la forme d'une courte présentation lors de deux réunions du Conseil.

#### **5. Calendrier provisoire**

L'équipe d'évaluation doit régulièrement faire un rapport sur l'avancée du projet auprès du Conseil. Par conséquent, le calendrier dépend des dates des prochaines réunions du Conseil. Dans le cas où ces dates seraient modifiées, le calendrier ci-dessous devra être ajusté en conséquence.

- **Juin 2021** – L'équipe d'évaluation présente devant Conseil les principaux résultats et les éventuels problèmes méthodologiques.
- **Octobre/novembre 2021** – L'équipe d'évaluation présente devant le Conseil une version intermédiaire du rapport. Les assesseurs fournissent une évaluation de ce rapport intermédiaire.
- **Printemps 2022** – L'équipe d'évaluation présente devant le Conseil la version finale du rapport. Les assesseurs fournissent une évaluation de ce rapport final.
- **Juin 2022** – Le Conseil valide le rapport final et approuve sa publication.